

 *Your complimentary use period has ended. Thank you for using PDF Complete.*

[Click Here to upgrade to Unlimited Pages and Expanded Features](#)



S.I.R.D.
135, rue de l'industrie
38170 SEYSSINET-PARISSET

tél : 04.76.21.85.26
fax : 04.76.49.03.79

N/Réf : DELCOM **16-11**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Comité syndical
du 25 mai 2011**

Le vingt cinq mai deux mille onze, à dix huit heures, le Comité du SIVOM, dûment convoqué s'est réuni au complexe sportif Aristide Bergès de Seyssinet-Pariset, sous la présidence de Monsieur Michel BAFFERT, Président du SIRD

Date de convocation : 13 mai 2011

Nombre de délégués en exercice : 18 Présents : 13 Votants : 15

Présents : M.BAFFERT, V.BELLE, Y.BOULARD, A.CARBONARI, J.CARRIER, G.FIER, J.GAUTHIER, F.GILABERT(2), M.MASTROMAURO(2), P.MOLINARO, M.REPELLIN, D.ROUX, J. TESSAIRE,

Absents excusés : M.BROUZET, C.COIGN , C.DIDIER, V.GONNET, G.JULLIEN,

Président de séance : Michel BAFFERT

Secrétaire de Séance : Marcel REPELLIN

Rappel du quorum : 10

Objet : ADMINISTRATION GENERALE
Présentation et vote du compte administratif 2010

Rapporteur : Marcel REPELLIN

Le Comité syndical réuni sous la présidence de Marcel REPELLIN, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2010 dressé par le Président, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- 1) LUI donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Section de Fonctionnement	Section d'Investissement	TOTAL des Sections
Recettes	2 236 808,79 "	2 054 807,89 "	4 291 616,68
Dépenses	1 508 013,23 "	1 443 480,75 "	2 951 493,98
Résultat de l'exercice	728 795,56 €	611 327,14 €	

- 2) CONSTATE, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan de entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3) RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser ;
- 4) ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le comité syndical, après débats

CONCLUSIONS ADOPTEES A L'UNANIMITE
Ainsi fait, les jours, mois et an susdits
Conforme au registre

Fait à Seyssinet-Pariset, le 26 mai 2011
Le Président,
Michel BAFFERT